

N° 392

Janvier

Février

2016



infos

communales

Baelen - Membach

Dossier:

La maison communale

Histoire

- Et si on se promenait un peu à Baelen !

Nature

- Le renard roux

En bref

- Le gravimètre de Membach à l'honneur
- Les 10 ans des « Coccinelles »
- Noces d'or et de diamant en 2016
- Liste des nonagénaires et centenaires en 2016



**Mérites 2015 :
appel aux candidats**



Rôle de garde des médecins

Le médecin généraliste de garde (week-end et jours fériés) est joignable au numéro unique : **1733**.

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde,
le week-end du vendredi 19h au lundi 8h et les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h.

En semaine, le numéro pour contacter le médecin généraliste de garde est le 087/33.87.00, toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin.

Région Dolhain-Baelen-Welkenraedt

Adresses des médecins

Limbourog

DEGROS Emile	087.76.20.81
Rue O. Thimus 33 DOLHAIN	
FOURIR Béatrice	087.76.31.21
Rue J. Wansart 11 GOE	
MILET Jean-Pierre	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
MILET Séverine	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
STEVENS Anne-Françoise	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TIQUET Marie-Pierre	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TRAN Quang Hiep	087.44.58.81
Chemin du Meunier 15 BILSTAIN	

Baelen S/Vesdre

STAINIER Xavier	087.76.39.04
Route d'Eupen 6 BAELEN	
XHAUFLAIRE José	087.76.30.81
Rue du Thier 19-21 BAELEN	

Welkenraedt

ADLJU Arsalan	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 WELKENRAEDT	
ANCION Thierry	087.88.17.17
Avenue des Aubépines 14 WELKENRAEDT	
DEJALLE Joseph	087.88.16.05
Rue Nishaye 30 HENRI-CHAPELLE	
ESSER Patrick	087.88.28.44
Rue Reine Astrid 34 WELKENRAEDT	
JOSKIN Benoît	087.88.17.44
Rue de la Croix 14 WELKENRAEDT	
ORBAN Thierry	087.88.32.22
Rue de l'Usine 17 WELKENRAEDT	
PICQUOT Eric	087.88.07.43
Rue de l'Eglise 5 WELKENRAEDT	
RÖMER Bernard	087.88.23.12
Rue du Centre 2 WELKENRAEDT	

Lontzen

FRANCK Alain	087.88.01.82
Rue de l'Eglise 47/A LONTZEN	

Le 12 décembre dernier, après 12 jours de marathon, 4 ans de négociations, les 196 «parties» de la Convention climat sont arrivées à un accord, certes imparfait, mais sans précédent. Ce type d'engagement, vu le nombre d'intervenants et les intérêts en jeu, donne nécessairement lieu à un texte d'une grande complexité qui frôle l'abstraction pour le commun des mortels. Toutefois, cet accord a le mérite d'exister et entretient l'espoir, si chacun respecte ses engagements, d'enfin maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2° et ainsi d'éviter au maximum ses conséquences, comme la multiplication d'événements climatiques graves.

Au niveau de la Belgique, rien n'est gagné si on se rappelle que, alors que le 1er ministre se rendait au premier jour de la conférence, les quatre ministres de l'environnement que compte notre pays se livraient à des négociations de dernière minute afin de produire un texte où chacun acceptait sa part d'efforts à fournir, à l'intérieur du pays, dans le cadre de cet accord international.

Heureusement les choses sont moins complexes au niveau d'une petite commune comme la nôtre où, si la volonté existe, même de façon modeste, on peut prendre sa part de responsabilités dans cette lutte contre le réchauffement climatique.

Depuis 2006, mon équipe et moi-même sommes engagés dans une politique d'économie d'énergie en appliquant à la lettre les recommandations de la région wallonne en matière d'Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments (UREBA).

En 2008, par la signature de la charte des «Communes énerg-éthiques», notre commune s'inscrivait dans une démarche volontariste en matière de gestion énergétique et engageait un conseiller en énergie.

Pour rappel, la mission dévolue à notre conseiller en énergie comporte 4 volets:

- la maîtrise des consommations d'énergie dans les bâtiments communaux,
- l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement durable,
- le contrôle du respect des normes de performance énergétique des bâtiments lors de l'octroi de permis d'urbanisme,
- la sensibilisation du personnel communal et l'information de première ligne aux citoyens en matière de gestion énergétique.

C'est aussi une invitation à recourir sans hésitation aux conseils que peut vous fournir le conseiller en énergie pour toutes les initiatives et investissements que vous souhaiteriez entamer en matière d'économie d'énergie.

L'exemple vient aussi de nos jeunes !

Les élèves des classes de 3^e et de 6^e primaires de l'école communale de Baelen qui, en participant à l'action «Ecole Zéro Watt», sont devenus nos héros de l'énergie et nous montrent qu'ils sont attentifs à la réduction de la consommation énergétique et à ses conséquences sur l'environnement et le climat de notre planète.

Chers Baelenois et Membachois, une nouvelle année qui débute est le moment propice pour prendre de bonnes résolutions à titre privé, professionnel ou autre. C'est aussi l'instant où chacun devrait prendre conscience qu'il a sa pierre à apporter à l'édifice et pourrait contribuer ainsi à rendre notre monde meilleur en faisant preuve, dans sa vie quotidienne, de tolérance, d'écoute et de responsabilité citoyenne.

J'espère que cette année 2016 vous apportera tout le bonheur que vous souhaitez et je formule le vœu d'une collaboration dynamique et efficace entre vous et vos élus communaux afin de réaliser ensemble tous les projets qui vous tiennent à cœur.

Soyez certains que mon équipe et moi-même ferons tout notre possible, par notre assiduité au travail, afin de vous garantir tout le bien-être que vous êtes en droit d'espérer.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Votre Bourgmestre,
Maurice Fyon



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable: Maurice FYON, Bourgmestre
Rédaction et coordination: Maurice FYON

Prochaine édition: mars-avril 2016 distribué vers le 7 mars 2016

Date limite de remise des documents: **15 février 2016.**

Envoi de documents par e-mail à «bulletincommunal@baelen.be» en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, **photos en format.jpg à envoyer en pièce jointe.**

SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BAELEN

www.baelen.be

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaire

Lundi 8h30 - 12h
Mardi 8h30 - 12h et 14h - 16h
 Mercredi 8h30 - 12h
Jeudi 8h30 - 12h et 14h - 16h
 Vendredi 8h30 - 12h
 Samedi 9h - 12h (permanence)
 (permanence cartes d'ident. électr.
 uniquement les 1^{er} et 3^e samedi du mois)
 Sur rendez-vous les lundi, mercredi
 et vendredi après-midi



BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale sera
fermée **le lundi 8 février** (Carnaval)

Cartes d'identité électroniques belges

**Du lundi au vendredi suivant l'horaire
habituel et uniquement les 1^{er} et 3^e
samedis du mois (de 9 à 12 h).**

ETAT-CIVIL Naissances

Elise HAVET,
Käkert, 13 (08/10)
Nour IDRISSE SAMLALI,
rue des Millepertuis, 8 (24/10)
Charlotte LAMBRETTE,
Levée de Limbourg, 8/A (15/10)
Naila KELLETER,
route d'Eupen, 19/H/3 (02/11)
Elodie SCHROUBEN,
route d'Eupen, 179 (06/12)
Ilai KLINKENBERG,
rue Saint-Paul, 9 (25/11),

Décès

Nelly SABATIER,
rue du Pensionnat, 7 (20/10)
Axel HOUBEN, époux de Tatiana Vlasouk,
Malmedy (19/10)
Simonne MATERNE,
rue du Pensionnat, 7 (24/10)
Christian PETERGES, époux de Viviane Pauquet,
Stendrich, 20 (05/11)
Guy NIESSEN, Boveroth, 31 (17/11)
Maria HERMANS, épouse de Albert Ernst,
rue Mitoyenne, 21 (03/11)
Gerd KALSCHUEER, époux de Karin Singelmann,
Roeriken, 22 (04/12)
René CORMAN, époux de Marie-Christine Flohimont,
rue Plein-Vent, 24 (11/12)
Marie SCHEEN,
place Thomas Palm, 17/2ét (11/12)
Léopold CONJERS, époux de Marie Kerrens,
rue du Pensionnat, 17 (16/12)

PARUTIONS 2016 DU BULLETIN COMMUNAL : planning

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
mars/avril 2016	15-févr.-16	lundi 7 mars
mai/juin 2016	15-avr.-16	lundi 9 mai
juillet/août 2016	15-juin-16	lundi 11 juillet
sept/oct 2016	15-août-16	lundi 12 septembre
nov/déc 2016	15-oct.-16	lundi 7 novembre

N.B. La date de distribution reste indicative et peut varier de quelques jours.
La Commune de Baelen ne peut en être tenue responsable.

REMERCIEMENTS

Qu'il est réconfortant de savoir combien il était apprécié...

Merci à vous tous, amis, voisins, collaborateurs, membres des différentes sociétés locales et particulièrement la société de tir St-Paul et les frères d'avoir été présents pour nous soutenir lors du décès de notre cher défunt

Monsieur René CORMAN, époux de Marie-Christine FLOHIMONT.

Son épouse, ses enfants et petits-enfants et tous les membres de la famille.

Une visite, un simple geste, une fleur, une prière, des paroles gentilles et réconfortantes, autant de témoignages de sympathie qui nous ont donné du courage à supporter notre peine lors du décès de notre cher défunt

Monsieur Hubert VOSS, époux de Suzanne Bottier.

Son épouse, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que tous les membres de la famille vous remercient de tout cœur.

OBJETS TROUVES

Renseignements : Administration communale (087/76.01.10)

Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale. N'hésitez pas à contacter le service population si vous avez perdu quelque chose.

LISTE DES NOCES D'OR EN 2016

27/01/1966 : **Mr et Mme Hauglustaine-Keutgen**, chemin de Hoevel, 14
 23/04/1966 : **Mr et Mme Debougoux-Vanderheyden**, Heggen, 5
 31/05/1966 : **Mr et Mme Hamacher-Bonni**, route d'Eupen, 168
 23/06/1966 : **Mr et Mme Schmitz-Straet**, route d'Eupen, 224
 05/07/1966 : **Mr et Mme Bardoul-Barth**, rue Perkiets, 4
 09/07/1966 : **Mr et Mme Mentior-Royen**, route d'Eupen, 115
 29/07/1966 : **Mr et Mme Wolter-Comouth**, Place Th. Palm, 30
 30/07/1966 : **Mr et Mme Habets-Gentges**, Runschen, 19
 11/08/1966 : **Mr et Mme Moreau-Hamers**, rue Plein-Vent, 33
 20/08/1966 : **Mr et Mme Hendricks-Moonen**, Rungchen, 42/A
 21/09/1966 : **Mr et Mme Fritsch-Vandesanden**, Heggen, 1
 24/11/1966 : **Mr et Mme Wintgens-Corman**, route de Dolhain, 17

LISTE DES NOCES DE DIAMANT EN 2016

19/05/1956 : **Mr et Mme Smeets-Ertz**, rue du Thier, 17
 08/08/1956 : **Mr et Mme Heinen-Emonds**, rue Saint-Maur, 5

LISTE DES NONAGENAIRES EN 2016

26/01 : **Mme Olga BOVERIE**, rue Plein-Vent, 27
 12/10 : **Mr Lodewijk JANSEN**, rue Cardijn, 14
 25/11 : **Mme Marie-Louise AHN**, rue du Pensionnat, 7
 21/12 : **Mr Henri WEGNEZ**, Clos des Jonquilles, 21

LISTE DES CENTENAIRES EN 2016

12/09 : **Mme Marie VOIGT**, rue du Pensionnat, 7

Documents de voyage : pensez-y à temps...

Avant chaque départ à l'étranger, il est conseillé de s'informer sur les documents de voyage exigés, soit auprès de votre bureau de voyage ou sur le site web des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.be> : rubrique « En voyage » / « Documents de voyage ».

Nous vous rappelons que tout enfant de moins de 12 ans doit être en possession d'une Kids-ID (document d'identité électronique avec photo) ou d'un certificat d'identité en carton avec photo valable, dès qu'il passe la frontière belge et pour les voyages effectués au sein de l'Europe.

Afin de recevoir la Kids-ID à temps, **la demande doit être introduite auprès de l'administration communale au moins 3 SEMAINES AVANT la date de départ prévue** (ce délai est exigé pour la fabrication et la livraison de la Kids-ID).

L'enfant doit en outre être présent et accompagné de l'un de ses parents.

Il faudra également se munir d'une photo d'identité répondant aux mêmes critères que ceux requis pour la confection des autres cartes d'identité électroniques (fond blanc...).

En procédure normale, le coût s'élève à **6,10 €**.

En cas d'introduction d'une demande de Kids-ID ou de passeport de voyage hors délai, il faudra recourir à la procédure d'urgence dont le coût atteint 109,80 ou 174,30 € selon le cas !

Tous les pays ne reconnaissent pas la Kids-ID comme étant un document d'identité valable : veuillez consulter le tableau du S.P.F. Affaires Etrangères sur le site du Registre National, à l'adresse suivante : <http://www.ibz.rn.fgov.be> : rubrique « Kids-ID » / « Accès à l'étranger ».

Pour demander une Kids-ID, vous pouvez vous présenter aux bureaux de l'administration durant les heures d'ouverture en semaine, ou lors des permanences cartes d'identité du samedi (le premier et troisième samedi de chaque mois)



Les permanences organisées à Baelen par la Maison de l'Emploi de Welkenraedt ne sont plus assurées depuis le mois de novembre 2015. Nous invitons les utilisateurs à passer par nos services à distance pour effectuer certaines démarches :

Le **0800/93.947**, numéro gratuit du Forem, accessible du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Les services en ligne via le site internet www.leforem.be

Pour toutes autres informations, l'équipe de la Maison de l'Emploi de Welkenraedt, Plombières, Baelen reste à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ainsi que le lundi et le mercredi de 13h30 à 16h00.

Les personnes ayant des difficultés à se déplacer ont toujours la possibilité de demander un rendez-vous à Baelen avec un conseiller au 087/69.32.00.

Maison de l'Emploi de Welkenraedt, Plombières, Baelen
Place des Combattants, 21 - 4840 WELKENRAEDT
087/69.32.00 - maisondelemploi.welkenraedt@forem.be



Agence Locale pour l'Emploi de Baelen (ASBL)

Le bureau de l'ALE est ouvert tous les jeudis de 9h à 12h.

Rue de la Régence, 6 - 4837 Baelen
Tél. 087/76.01.28 - Fax 087/76.01.17 - ale@baelen.be

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

A Baelen et à Membach, le jour de collecte des déchets est le LUNDI :

chaque semaine pour les déchets ménagers, une semaine sur deux pour les PMC et papiers/cartons (à vérifier dans votre calendrier Intradel).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue **le dimanche après 18h ou le lundi avant 6h.**



Poste de Police de Baelen

Tél. : 087/76.66.71

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : de 9h30 à 11h30

Mercredi, vendredi : de 15h00 à 17h00

1^{er} et 3^e samedi du mois : de 9h30 à 10h30

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 19h00 le vendredi. (Tél. : 087/343.580.)

En cas d'urgence, formez le 101

RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

Le ramassage des sapins de Noël aura lieu le MERCREDI 13 janvier 2016.

Nous vous prions de bien vouloir débarrasser votre sapin de toutes ses décorations, guirlandes, pot, etc. et de le déposer, de façon visible, le mardi 12 janvier au soir en bord de route (sans toutefois entraver la circulation).

!! Attention : tout sapin non repris devra être évacué par vos soins et à vos frais.

Merci de votre collaboration



■ Distribution du bulletin communal

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les 3 boulangeries de notre commune ainsi qu'à la librairie « Chez tante Jack ».

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

■ Faire paraître de l'info dans le bulletin communal

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société Régifo (tél 071/74.01.37) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à « bulletincommunal@baelen.be » un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (0476/40.67.14).

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

■ Faites analyser la terre de votre jardin



Vous avez un potager ou souhaitez en réaliser un ? Comment savoir si votre parcelle de terre ne présente pas de déséquilibre qui freinerait la pousse de vos légumes ? La station provinciale d'analyses agricoles vous propose d'analyser la terre de votre potager, pelouse ou jardin d'agrément afin de permettre les bons ajustements pour mieux la fertiliser.

Trois types d'analyse sont proposés :

- Une analyse standard des minéraux, du pH et de l'humus au coût de 15,40€. Cette ana-

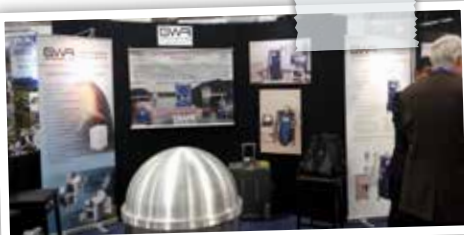
lyse permet de mieux connaître sa terre, de comprendre les problèmes de culture et de procéder aux opérations utiles pour améliorer la fertilité.

- Une analyse des oligoéléments tels que le cuivre, le zinc, le fer ou le sodium pour le coût de 5,10€ par élément. Celle-ci permet de détecter les déséquilibres au niveau du sol et d'améliorer la qualité des récoltes.
- Une analyse des métaux lourds (cadmium, plomb, cuivre, etc.) pour un coût de 10€ par élément. Cette analyse est utile si vous suspectez une contamination de votre terre qui aura un impact sur la qualité de vos légumes : les jardins potagers peuvent en effet être pollués par des métaux lourds à cause du passé industriel de la région, du trafic, de pratiques culturales anciennes, ...

Comment faire ?

Les kits de prélèvement sont disponibles à l'administration communale. Vous y trouverez les instructions nécessaires pour effectuer vos prélèvements et le formulaire de demande d'analyse. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le Laboratoire provincial d'analyses agricoles au 085/24.38.37 ou spaa@provinciedeliege.be. Vous pouvez également consulter le site internet : www.provinciedeliege.be/fr/spaa.

■ Le gravimètre de Membach à l'honneur



Nous vous en parlons dans les infos communales de septembre-octobre 2015 : la station sismique de Membach accueille depuis 20 ans déjà un gravimètre à supraconductivité, qui mesure les variations temporelles de la pesanteur. Il n'existe qu'une trentaine de ces appareils dans le monde, ce qui fait de Membach une référence en la matière. En décembre 2015, le gravimètre à supraconductivité de Membach était à l'honneur sur le stand de son fabricant lors du congrès annuel de l'union américaine de géophysique à San Francisco, aux Etats-Unis. Durant 5 jours, les 25.000 visiteurs de ce congrès réunissant les scientifiques travaillant sur des sujets liés à la physique de la Terre et des planètes auront pu voir, en poster, le gravimètre de Membach et le lac de la Gileppe, près duquel il est installé...



REMISE DES MÉRITES 2015

Le 26 février 2016, la commune de Baelen vous invite à participer à la soirée de remise des « mérites 2015 », récompensant ceux qui se sont distingués durant l'année écoulée dans un des trois domaines suivants :

- 1) Sportif
- 2) Culturel et associatif
- 3) Dévouement local

Le mérite culturel et associatif est destiné aux membres des associations locales, tandis que le mérite du dévouement local mettra à l'honneur une personne qui a marqué l'année 2015 de son empreinte ou qui est engagée depuis de nombreuses années dans la vie locale, que ce soit au sein d'une association ou non.

Qui peut être nommé ?

La liste de nominés reste ouverte jusqu'au 14 février 2016. Chaque citoyen peut proposer une personne, équipe, groupement pour faire partie des nominés. Il suffit d'envoyer avant le 14 février un mail à merites@baelen.be en décrivant les candidats proposés avec quelques lignes illustrant les raisons de les récompenser.

La liste des candidats retenus par catégorie sera publiée dès le 15 février sur le site internet de la commune (www.baelen.be).

Les votes

Une commission Sport et Culture élargie à un représentant de chaque association active dans la commune réalisera un premier vote secret qui comptera pour 50% du résultat final.

Lors de la soirée de remise des mérites, les personnes présentes pourront voter pour leurs candidats préférés. Les votes réalisés en cours de soirée additionnés à ceux obtenus en commission désigneront les lauréats de l'année 2015 dans les 3 catégories. Cette manière de désigner les lauréats lors de la soirée laisse le suspens entier. La répartition à parts égales entre citoyens et associations locales garantit un vote démocratique.

La soirée de remise des « Mérites 2015 » aura lieu le vendredi 26 février 2016, à 20h, dans la salle du conseil au 2ème étage de la maison communale. Vous y êtes toutes et tous conviés pour donner votre voix, soutenir les nominés et prendre ensemble le verre de l'amitié.



Monoxyde de carbone (CO), un tueur silencieux chez vous.

Pourquoi le CO est-il aussi dangereux ?

Parce qu'il n'est pas perceptible. Il est incolore, inodore et insipide. Tous les ans dans notre pays, plus de 1000 personnes sont victimes d'une intoxication au CO.

Comment le CO entre-t-il chez vous ?

Il se forme en cas de mauvaise combustion des combustibles comme le gaz, le mazout, le bois et les pellets, qui sont souvent utilisés pour le chauffage ou l'eau chaude dans une habitation.

Vous utilisez un feu ouvert ou un poêle à charbon ? Vous chauffez votre habitation au gaz ou au mazout ? Vous utilisez un chauffe-eau à gaz ? Dans ce cas, votre habitation présente un réel danger d'intoxication au CO. Il importe donc de prendre les précautions nécessaires.

Comment éviter une intoxication au CO ?

- Aération : chaque pièce où fonctionne un appareil d'appoint (flamme ouverte), doit être bien aérée.
- Faites toujours installer vos appareils de chauffage et vos chauffe-eau par un installateur agréé.
- Tous les appareils doivent être raccordés à une cheminée ou doivent être équipés d'une évacuation directe vers l'extérieur.
- Plusieurs appareils ne peuvent être raccordés à une même cheminée.
- Faites régulièrement vérifier et nettoyer vos cheminées et vos appareils de chauffage (1 fois par an).
- Ne dormez jamais dans une pièce où fonctionne un chauffe-eau ou un appareil de chauffage mobile au gaz ou au pétrole.
- Dans une salle de bain où il y a un chauffe-bain ou un appareil de chauffage, la loi impose l'installation d'une grille d'au moins 150 cm² (ex. 10 cm sur 15 cm) dans la partie inférieure de la porte et en haut du mur.
- Veillez à ce que la cheminée tire bien, car si les gaz de combustion ne peuvent s'échapper, le CO est refoulé dans la pièce.

Comment reconnaître une intoxication au CO ?

- On est rapidement pris de maux de tête
- On peut avoir des nausées
- On se sent fatigué
- Parfois, on s'évanouit

Que faire en cas d'intoxication au CO ?

- Votre propre sécurité d'abord !
- Ouvrez d'abord les portes et fenêtres
- Eteignez l'appareil (boiler, appareil de chauffage)
- Si la personne est consciente : faites-la sortir de la pièce et téléphonez au médecin
- Si la personne est inconsciente : appelez le 112 et signalez qu'il pourrait s'agir d'une intoxication au CO
- Si la victime ne respire plus, il faut pratiquer immédiatement la respiration artificielle
- Placez la victime sur le côté dans une position stable (position latérale de sécurité)

Installez dès aujourd'hui votre détecteur de CO !

Il est préférable d'installer au moins un détecteur de monoxyde de carbone par habitation et ce, dans ou à proximité de la (des) chambre(s) à coucher. Pour une protection supplémentaire, vous pouvez installer un détecteur de CO à une distance de 5 à 6 mètres d'un boiler ou d'un appareil à combustion. Installez des détecteurs de CO également dans la proximité (au moins 3 mètres) d'espaces humides comme la salle de bains, la douche.

Dans une maison à deux étages, installez un détecteur de CO à chaque étage. Si vous disposez d'une cave, placez un détecteur en haut de l'escalier qui mène à la cave.

ATTENTION : Un détecteur de CO ne remplace JAMAIS les précautions de sécurité que vous devez TOUJOURS suivre afin d'éviter une intoxication au monoxyde de carbone.



Le parc d'activités économiques Eupen – Baelen

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège).

Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

SPI • Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11, 4000 LIEGE • Tél. : 04/230.11.11 Fax : 04/230.11.20
www.spi.be



LES COCCINELLES



L'HISTOIRE DE LA MAISON COMMUNALE D'ACCUEIL DE L'ENFANCE

« LES COCCINELLES »

Celle-ci a été ouverte le 1^{er} décembre 2005 par le CPAS de Baelen. A cette date, l'Office National de l'Enfance (ONE) autorise l'accueil de 15 enfants et subventionne 12 places. Aujourd'hui, « les coccinelles », c'est 23 enfants accueillis pour 15 places dont 12 subventionnées.

L'équipe d'encadrement se composait au début de 5 puéricultrices et de la directrice. Actuellement, 1 puéricultrice supplémentaire (pour le même nombre d'équivalent temps plein) et une stagiaire, aide à temps plein, complètent la liste du personnel qui se compose de : Madame Isabelle Dahm, Directrice, Mesdames Martine Blancart, Virginie Parotte, Christine Pirenne, Stéphanie Roemers, Cindy Schyns et Cynthia Voss, puéricultrices et Mademoiselle Johanna Simon, stagiaire. Madame Sandra Hamelryckx, employée au CPAS, apporte son aide pour le transport des repas et Madame Sylvie Lahaye, Directrice Générale du CPAS, chapeaute le tout.

10 ans, cela représente 133 enfants accueillis, issus de 90 familles différentes mais l'offre de place ne suffit pas, et très vite une liste d'attente s'est constituée.

Au départ, les enfants accueillis étaient aux 2/3 « prioritaires » (c-à-d des enfants habitant la commune ou dont les parents travaillent sur le territoire) et 1/3 des places pouvait être attribué à des enfants non « prioritaires ». Actuellement, ce n'est plus le cas et tous les enfants accueillis sont prioritaires.

La MCAE « Les Coccinelles » est ouverte tous les jours de 7h30 à 18h. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter le site de la commune www.baelen.be ou à téléphoner au 087/76.01.24 à Madame Dahm, la Directrice.

EVACUATION DES ENCOMBRANTS A BAELEN EN 2016

Quelles sont les possibilités pour évacuer nos encombrants ?

1) Je dépose mes encombrants dans un parc à conteneur Intradell :

Coût : gratuit pour tous les ménages qui payent leur redevance immondicie.

Heures d'ouverture :

DOLHAIN

du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

le samedi de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

Fermé le dimanche et le lundi

Rue Bêverie à 4830 Limbourg
087/78.67.41

LONTZEN

du mardi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

le samedi de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

Fermé le dimanche et le lundi

Rue Tivoli à 4710 Lontzen
087/33.12.82

2) Je dépose mes encombrants chez Rcycl :

Coût : gratuit pour tous les ménages qui payent leur redevance immondicie.

Heures d'ouverture :

RCYCL

du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h30

le vendredi de 08h00 à 11h30

+ chaque dernier samedi du mois de 09h00 à 13h00 (sauf en décembre)

Textilstrasse, 21 à 4700 Eupen
087/55.48.78.

3) Je demande l'enlèvement des encombrants à mon domicile par Rcycl :

Coût : le coût est partagé :

20 euros/m³ vous seront facturés par la commune (avec un minimum de 20 euros/enlèvement) et la commune interviendra pour le complément (c'est-à-dire 30 euros/m³).

Instructions :

Les rendez-vous pour les ramassages sont à prendre pendant les heures ouvrables de l'entreprise Rcycl au 087/55.48.78.

Heures d'ouverture des bureaux :

Lundi - Vendredi : 08h00 - 12h00 & 12h30 - 16h00

DOSSIER LA MAISON COMMUNALE



L'aviez-vous remarqué ? Vos Informations Communales vous proposent, en couverture, une photo datant d'avant les dernières transformations... Agée de 141 ans, la maison communale de Baelen, rue de la Régence, a en effet connu plusieurs rénovations et transformations. Avant sa construction, le centre névralgique du village se trouvait rue du Thier, dans le bâtiment, aujourd'hui désaffecté, occupé ces dernières années par le local Patro. C'est là que se trouvait l'école primaire et que se réunissaient les élus. Nous vous proposons aujourd'hui un retour aux débuts du bâtiment que nous connaissons actuellement.

La construction d'une nouvelle « Maison Commune » était rendue nécessaire par l'exiguïté de l'ancienne : le bâtiment de la rue du Thier, qui abritait à la fois l'école des garçons, le logement de l'instituteur et la maison communale était devenu trop petit pour remplir toutes ces fonctions et accueillir les élèves dans de bonnes conditions. La maison communale actuelle, rue de la Régence, a été bâtie en 1874, comme l'indiquait son fronton. Elle a été rénovée et transformée en 1978. Suite à l'incendie de 2007, une nouvelle rénovation en profondeur a été entreprise pour moderniser le bâtiment et lui donner l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui.



*le bâtiment de la rue du Thier,
première maison communale du village*

Une réflexion entamée dès 1866

C'est lors du conseil communal du 23 mars 1866 qu'est prise la décision de construire une nouvelle maison communale. Constatant que la configuration des lieux ne permettait pas une restauration en profondeur du bâtiment utilisé jusque là, faisant office également d'école primaire et d'habitation pour l'instituteur, il fut décidé de le convertir en école pour filles, tandis que les garçons et la maison communale seraient déplacés vers un nouveau bâtiment. En 1867, l'emplacement de la nouvelle maison communale est désigné et le conseil communal marque son accord pour l'achat des terrains sur lesquels elle sera implantée : c'est la rue de la Régence qui accueillera dorénavant les bâtiments communaux.



Cette construction ne faisait pas plaisir à tout le monde, notamment aux habitants du Thier, qui craignaient que leur quartier soit abandonné alors qu'il était le cœur du village. Deux pétitions parviendront au conseil communal pour protester contre les projets de nouveaux bâtiments. Il faut dire que la contestation était appuyée par le secrétaire communal, également tenancier du café du village, qui craignait que le déplacement de la maison communale nuise à son commerce, où les hommes avaient coutume de s'arrêter après leur passage à l'administration.



le quartier du Thier comptait plusieurs bâtiments importants

Malgré ces différends, le conseil, avec à sa tête le Bourgmestre Sühs, décida de maintenir son projet, dont la construction débute en 1873. Les bâtiments seront conçus par l'architecte Emile Demany et comprendront, outre les locaux dédiés à l'administration et aux élus, une école pour garçons et un logement pour leur instituteur. Une autre école primaire sera également construite à Dolhain-Baelen. Après examen des soumissions remises par les entrepreneurs intéressés, les travaux seront confiés à l'entreprise Humblet de Dison pour la construction à Baelen et à Jacques Lousberg, de Dolhain, pour la construction de l'école primaire, qui deviendra dès 1882 l'Institut St-Joseph.

Edouard Louis Sühs (1822-1895)



Instigateur de la construction d'une nouvelle maison communale, Edouard Louis Sühs fut bourgmestre durant 37 ans, de 1858 à 1895. Papetier à Forges-Baelen, comme son père, il fut aussi conseiller provincial de 1878 à 1895. Grand défenseur de sa commune, plein de ténacité et d'énergie, il réalisa de nombreux et importants travaux d'utilité publique. Son portrait, offert par les habitants reconnaissants à l'occasion de ses 25 ans de mayorat, figure en bonne place dans le hall d'entrée de « sa » maison communale.

Une rénovation en profondeur en 1978, et une autre en 2007

Par la suite, le nouveau bâtiment étant à son tour devenu trop petit, une nouvelle école fut construite derrière la maison communale, qui connut à ce moment (1978) d'importants travaux d'aménagement intérieur : modernisation des installations électriques et sanitaires, réaménagement des locaux. A ce moment, beaucoup s'en souviennent, le bureau de population se trouvait dans l'aile gauche du bâtiment, à côté du bureau de police. La partie droite de la maison communale était occupée par les bureaux du CPAS et l'étage par la salle des mariages et la bibliothèque communale. Cette configuration devait demeurer jusqu'au déménagement du CPAS en face, dans l'ancienne ferme Nyssen. Enfin, suite à l'incendie de 2007, l'intérieur a été entièrement réaménagé, avec la construction d'un étage supplémentaire et une réorganisation complète des services. Depuis 2010, la maison communale est telle que vous la connaissez : alliant tradition et modernité, elle est tournée vers l'avenir mais n'a pas oublié Edouard Louis Sühs, dont le portrait continue à veiller sur ses administrés.



les bâtiments du CPAS, dans l'ancienne ferme Nyssen



l'intérieur complètement réaménagé suite à l'incendie de 2007



la maison communale des débuts et celle que nous connaissons aujourd'hui

Et si on se promenait un peu à Baelen !

(rue de l'Église et rue Longue)

1 - Rue de l'Église (1/3)

Pour débiter cette série de 3 volets consacrée à la rue de l'Église et à la rue Longue, partons ensemble du rond-point d'entrée de Baelen au bas d'Oeveren.

Symbolisant l'air, le feu, la terre et l'eau, l'oeuvre magistrale de Peter Hodiamont scintille de toutes ses couleurs hiver comme été.



Le presbytère est daté des XVI^e et XVII^e siècles et sa porte cochère est surmontée de deux écussons bien conservés, millésimés 1548 et 1653. Ils rappellent la présence à Baelen de deux anciens abbés de Rolduc : Jean Worms et Pierre Melchior van der Steghe, respectivement 27^e et 33^e abbés. Tous deux ont officié comme curé à Baelen.



En face du presbytère, une belle cour entourée de maisons très typiques de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècles.



Face à l'église, la maison de l'ancien bourgmestre Isidore Schoonbroodt (1959-1974). Habitée jadis par différents curés et vicaires de Baelen.



André Hauglustaine, Camille Meessen

Plus loin, notre superbe église et sa tour à la flèche torse (34,75 m) qui culmine à plus de 60 m de hauteur.

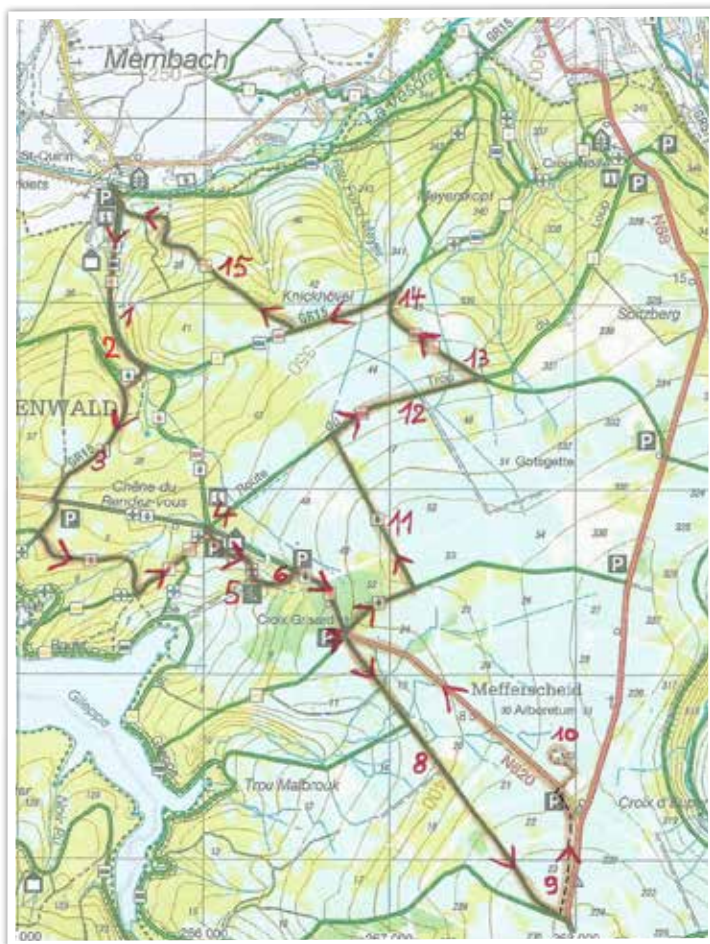


La Montagne du Dragon se dévoile !

Comme vous avez pu le lire dans les précédents bulletins communaux depuis le mois de juillet, un groupe de travail issu de la CLDR travaille d'arrache-pied à la création d'une nouvelle promenade pédestre de 14 kilomètres environ qui relie Perkiets (Membach) à l'arboretum de Mefferscheid et son célèbre dragon. Une mesure précise de la « boucle » sera effectuée prochainement.

« **La Montagne du Dragon** » ainsi nommée est jalonnée de 15 points d'intérêt que les promeneurs pourront découvrir tout le long du parcours et où se succèdent les thèmes historique, naturaliste et de gestion forestière.

Vous pouvez découvrir ci-contre **le parcours de la promenade** surligné en rose pâle et fléché en rouge. Les 15 points d'intérêt répertoriés y sont situés en rouge également.



Après plusieurs échanges et grâce à la parfaite connaissance de l'Hertogenwald de Monsieur Yves Pieper, ce trajet définitif a été choisi, de commun accord entre le DNF (Monsieur Pieper, chef de division), la commune (Monsieur le Bourgmestre), la CLDR (dont le groupe de travail « Montagne du Dragon » est issu) et les participants du groupe de Travail qui ont étudié et parcouru à plusieurs reprises les diverses possibilités envisagées, le tout avec le soutien de « sentiers.be » (Mr Boris Nasdrovisky, chargé de projet).

Les tronçons de voies asphaltées ont été limités dans la mesure du possible pour le plaisir des randonneurs, mais dans le respect des zones de quiétude nécessaires au gibier.

Vous lirez sur ce plan (complété de manière artisanale et provisoire) qu'une nouvelle liaison forestière, dessinée en pointillé entre l'an-

cienne route du Trou Malbrouck et la RN620, a été créée le long de la grand-route Eupen-Baraque Michel, pour la sécurité des piétons. C'est le sentier qui a été défriché par les volontaires de Baelen-Membach et des environs les 17 et 18 octobre, à l'occasion du 10ème anniversaire de « sentiers.be ». Des passerelles en bois ont été installées par le DNF, pour enjamber les fossés et zones marécageuses de cette liaison.

Voici les **15 points d'intérêt** de la promenade :

1. RUISSEAU DE HENSEBERG :

ruisseau à truites - les poissons y remontent pour se reproduire

2. CARREFOUR ALLÉE DE BRANDT/HENSEBERG :

zone marécageuse, plantes typiques de zones humides

3. HÊTRAIE :

régénération de la forêt – équilibre gibier-flore

4. CHÊNE DU RENDEZ-VOUS :

histoire – zone d'arbres intéressante

5. GRAND LYS :

aire de vision sur la zone humide, tourbière basse

6. PESSIÈRE :

rôle économique de l'épicéa jadis et aujourd'hui

7. CROIX GRISARD :

histoire (sous l'Empire autrichien, 2 Jallhaytois ont tué un forestier belge)

8. OBSERVATION DANS LES ARBRES DU PIC NOIR :

espèce protégée Natura 2000

9. (EN OPTION) LE LONG DE LA NOUVELLE LIAISON :

signes de présence du gibier

10. ARBORETUM DE MEFFERSCHIED :

art, sylviculture expérimentale

11. GOTTSKETTE :

belle vue sur le Pays de Herve par temps clair

12. ARBRE MORT SUR PIED :

microfaune, champignons, ...

13. RF = RÉSERVE FORESTIÈRE :

on n'y touche plus, on laisse tout évoluer naturellement

14. « DÉCAUVILLE » :

ancienne voie de chemin de fer pour le transport des bois par les allemands

15. ZONE D'EXPLOITATION :

xhavées, traces de passage des charrettes ...

2



5



6



7



8



10



13



Des panneaux didactiques sont en cours de réalisation pour illustrer ces 15 points d'intérêt. Ils seront traduits dans les trois langues nationales.

Yves Pieper et ses adjoints du DNF rédigent les panneaux sur la thématique de la gestion forestière. Nos fêrus d'histoire, Camille Meessen et André Hauglustaine, rédigent les textes sur la thématique historique. Christian Desart et Nadine Robert, guides nature, prennent en charge la documentation de type naturaliste. Alfred Cormann, germaniste professeur de langues, préparera les traductions.

Les membres du groupe Montagne du Dragon baliseront le parcours.

Invitation est lancée à tous les citoyens qui pourraient fournir de la **documentation**, de quelque ordre qu'elle soit, sur les 15 points d'intérêt répertoriés ou sur d'autres qui auraient pu être oubliés, afin de compléter au mieux nos panneaux didactiques.

Contact : N. Robert 0474 51.99.93
ou nadinerobertnrj@gmail.com

Inauguration le dimanche 16 octobre 2016 : une grande fête concitoyenne

La semaine d'action de l'asbl « sentiers.be » qui nous parraine a traditionnellement lieu le 3^e WE d'octobre et la semaine qui précède.

C'est pourquoi nous avons choisi cette date pour **inaugurer notre nouvelle promenade** et pour organiser des **activités sur le thème du dragon** avec toutes les sociétés locales qui souhaitent participer à l'événement.

Toutes les sociétés et associations de Baelen-Membach sont invitées !

Le jour de l'inauguration, nous souhaitons parcourir toute la promenade et découvrir ses 15 points d'intérêt, agrémentés de surprises que les sociétés ou les initiatives individuelles peuvent proposer. Une douzaine de sociétés locales ont déjà réservé un accueil très favorable à notre demande, et plusieurs ont formulé un « Oui » définitif, comme la Jeunesse de Baelen-Membach, le Patro St-Paul, le groupe Expressions et le LAC. D'autres se concertent actuellement au sein de leur groupe ou vont être contactées incessamment. Les chorales et fanfares, ainsi que Eric Hagelstein (créateur du dragon), ont réservé un premier a priori favorable également. Alors, vous aussi, soyez des nôtres !

Toutes les initiatives individuelles sont bienvenues également dans le cadre de l'organisation et de l'animation. N'hésitez pas à nous contacter :

Contact : N. Robert 0474 51.99.93 ou nadinerobertnrj@gmail.com .

Que cet événement soit l'occasion de fédérer notre commune et nos deux villages de manière festive et concitoyenne !

Tout qui veut rejoindre le nouveau groupe Montagne du Dragon est le bienvenu !

Nous sommes trop peu nombreux, venez participer avec nous à l'élaboration de ce beau projet de tout notre village ! Merci d'avance ! Rose-Marie, Romane, Francis, Michel, avec Anne et Nadine au secrétariat et à l'animation - 0474 51.99.93

Le renard roux (Vulpes)

On a déjà tous au moins une fois rencontré ce canidé aux longs poils roux et à la longue queue touffue, qui représente à elle seule 70 % de la taille du corps, et qui lui sert de balancier et d'écharpe quand il dort. Il se trouve partout, à la campagne, dans les villages et dans les villes. Il s'adapte à beaucoup d'endroits, terriers de blaireaux, tas de bois, abris de jardins, hangars, bâtiments abandonnés... Mâles et femelles sont semblables, avec une taille de 35 à 40 cm au garrot pour un poids de +ou- 7 kg. On peut parfois les différencier en période d'allaitement, où l'on peut quelquefois voir les mamelles, au nombre de 6, dépasser du pelage de la femelle. Le renard est pourvu de grandes oreilles dressées sur la tête, qui présente un long museau avec des taches blanches et de « grandes moustaches » (jusqu'à 13 cm de long) qui lui servent de capteurs de mesures dans les endroits sombres comme les terriers. Là où la largeur du museau avec les moustaches passe, le reste du corps passe sans aucun problème.

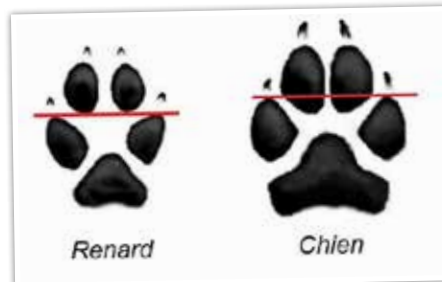


Notre goupil se nourrit principalement de rongeurs mais il est opportuniste car il ne dédaigne pas les lapins, insectes, grenouilles, reptiles, fruits, champignons, glands, vers de terre et même les carcasses d'animaux morts. Sa technique la plus connue pour capturer ses proies est sans aucun doute le mulotage. Celle-ci consiste à s'approcher de sa proie qu'il repère au bruit grâce à son excellente ouïe : il peut même entendre les rongeurs qui évoluent dans les galeries souterraines ! Ajoutez à cela un parfait odorat et vous avez un super prédateur. Lorsqu'il est tout proche de l'animal repéré, il marque un arrêt et se met en position, pattes arrières fléchies, oreilles dressées. Il s'élance alors d'un bond sur sa proie. Cette technique est courante mais ne réussit en moyenne qu'une fois sur cinq.



On dit que le renard glapit quand il pousse ses cris qui ressemblent à des aboiements. En période de rut, en février, on dit qu'il jappe. La renarde choisit un terrier tranquille pour la mise bas qui aura lieu de mars à mai avec de 4 à 6 petits renardeaux. Elle partage volontiers le terrier de blaireaux en utilisant les galeries les plus en surface, munies de plusieurs sorties non utilisées par ceux-ci, alors que les blaireaux utilisent les galeries plus en profondeur. Les renardeaux seront allaités par la mère et après 4 semaines commenceront à sortir du terrier. Ils seront sevrés à 9 semaines et quitteront la cellule familiale à l'automne.

Comment repérer les traces et empreintes du renard ?



Il marque son territoire et communique avec ses congénères de plusieurs manières :

- Il urine fréquemment et se roule dans l'urine, de manière à pouvoir ensuite marquer différents objets de son odeur (pierres, souches d'arbres, touffes d'herbes...)
- Il pose son arrière-train sur le sol, de manière à libérer les molécules chimiques émises par 4 glandes situées à l'extrémité de l'intestin, ce qui donne cette forte odeur caractéristique du renard (si vous êtes déjà passé près d'un terrier de renard occupé, vous n'oublierez jamais cette odeur).
- D'autres petites glandes situées entre les orteils lui permettent de marquer son passage de manière olfactive pendant une vingtaine de minutes.

- De manière plus visible pour nous, il laisse généralement ses crottes bien en évidence sur un chemin, une souche d'arbre ou une pierre afin de bien marquer son territoire.

- Il laisse des empreintes de pattes dans la boue, mais celles-ci sont similaires à celles des chiens. Pour les distinguer, il faut tracer une ligne imaginaire horizontale. Si ce trait ne coupe pas ou effleure la base des deux pelotes digitales médianes, on peut affirmer qu'il s'agit de traces de renard.

Dans les années 90, le renard était porteur de la maladie de la rage. Ce n'est pratiquement plus le cas chez nous car on a éradiqué la maladie en déposant des appâts contenant le vaccin. Il y a une autre maladie, moins connue, que le renard peut transmettre et qui peut être mortelle pour l'homme : il s'agit de l'échinococcose. Il s'agit d'un virus qui peut être transmis par la salive ou par les excréments du renard mais aussi que l'on pourrait ingérer en consommant des fruits de la forêt qui seraient souillés par l'urine ou la salive du renard. C'est pour cette raison qu'il faut éviter de consommer des fruits cueillis en bordure des chemins, que le renard utilise tout comme nous. Le mieux encore, c'est de cuire les fruits de manière à éviter tout risque.

On attribue souvent les attaques de poulailler au renard. S'il est vrai qu'il prélève de temps à autre une poule au poulailler, qu'il emporte ou mange sur place, le prédateur qui fait le plus de dégâts est la fouine. Ce petit prédateur carnivore entre dans le poulailler, provoquant la panique chez les poules. Celles-ci courent alors dans tous les sens, attisant sans le savoir l'instinct de la fouine qui est de tuer tout ce qui bouge. Elle saigne alors les poules par morsures généralement dans le cou. Il ne lui reste plus, après ce carnage, qu'à consommer ses proies en privilégiant la tête et les entrailles, le reste étant souvent laissé sur place.

Auparavant présent uniquement dans les milieux ruraux, le renard se retrouve maintenant dans les grandes villes telles que Paris, Londres, Bruxelles. Il trouve refuge dans les bâtiments désaffectés et trouve sa nourriture dans nos poubelles, sans pour autant se faire repérer. Ne dit-on pas « rusé comme un renard » !!!

Desart Christian, guide nature

BAELEN : La Bibliothèque se situe rue de la Régence (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).

Tél. 087/76.01.23

MEMBACH : Le Dépôt se situe dans l'ancienne Administration communale, le local à droite en entrant. Tél. 087/74.24.58

La bibliothèque est ouverte :

BAELEN

Lundi de 13h30 à 16h30
Mardi de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30
Mercredi de 13h30 à 18h30
Samedi de 09h30 à 13h30

MEMBACH

Vendredi de 13h30 à 15h30,

VACANCES SCOLAIRES

Mercredi de 13h30 à 18h30
Samedi de 09h30 à 13h30

Ouvert uniquement le mercredi en juillet

Le prêt s'élève à :

(durée du prêt = 1 mois, renouvelable jusqu'à 3 mois)

- 10 centimes pour les bandes dessinées
- 20 centimes pour les livres adultes
- 1 euro pour les jeux.

Ses collections comptent **19.198 ouvrages** (livres, jeux, périodiques, multimedia). Vous pouvez emprunter le nombre de livres que vous désirez. La bibliothèque peut vous procurer les livres dont elle ne dispose pas en déans une semaine. La bibliothèque possède de nombreuses lectures scolaires en plusieurs exemplaires et elle peut vous en obtenir d'autres par le système du prêt inter-bibliothèques.

Elle est informatisée, ce qui permet de vous dire en quelques secondes, si elle possède le livre que vous demandez. A distance, grâce à l'adresse bibliotheque@baelen.be, vous pouvez réserver vos livres ou communiquer d'autres demandes directement à la bibliothèque.

La bibliothèque possède beaucoup de bandes dessinées, de romans pour adultes, pour ado et pour enfants, des documentaires, des revues et des jeux. Sie hat jetzt Bücher in Deutscher Sprache für Erwachsene, Jugendliche und Kinder.

Vous pouvez retrouver toutes les nouveautés dans les extraits du catalogue des collections de la bibliothèque qui sont régulièrement publiés sur le site internet de la commune de Baelen : www.baelen.be, rubrique Ma Commune, Autres Services, Bibliothèque.

A G E N D A

Date	Détails	Lieu	Horaire	organisateur + infos
13/01/2016	Ramassage des sapins de Noël			
29/01/2016	Amicale annuelle ACRF	Réfectoire école communale Baelen	18h30	ACRF Baelen, voir article
07/02/2016	Balade: Battice	Dép. devant la maison communale de Baelen	13h30	Voir article
26/02/2016	Soirée de remise des mérites 2015	Baelen, salle du conseil	20h	Voir article
06/03/2016	Balade: Aubel	Dép. devant la maison communale de Baelen	13h30	Voir article
19/03/2016	Théâtre à Membach	Salle St-Jean	20h	Scène entr'amis, voir article
20/03/2016	Théâtre à Membach	Salle St-Jean	16h	Scène entr'amis, voir article



Avis aux personnes et organisateurs de

BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de

REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR (bals, méga-soirées, autres festivités)

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune www.baelen.be Rubrique Vie administrative – Documents en ligne – Chargement de documents : « Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos », ainsi que « les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative » à respecter.



Campagne Action Damien des 29, 30 et 31 janvier 2016

Certains considèrent la vie comme un sport. Il y a des matches, qu'on gagne ou qu'on perd; on peut s'entraîner, développer une tactique, progresser grâce à ses équipiers. En face, il y a des adversaires, plus ou moins loyaux. Une partie joue le jeu, d'autres vous mettent hors-jeu.

En marge de la société

Tout le monde a des adversaires déloyaux, mais certains en ont plus que d'autres. Des adversaires qui vous sapent, vous détruisent, vous mettent en marge de la société. La lèpre et la tuberculose sont très fortes à ce jeu. Ces maladies de la pauvreté frappent souvent les plus vulnérables, les affaiblissent encore, jusqu'aux mutilations, à la mort ou à l'exclusion de la société.

Un combat acharné

Chaque année, la tuberculose fait 8 à 10 millions de malades dans le monde, et près de 1,5 million de morts (un toutes les 20 secondes !). Chaque année, on dépiste plus de 230.000 nouveaux malades de la lèpre, qui risquent les mutilations s'ils ne sont pas soignés à temps. Mais, chaque année, Action Damien dépiste et soigne des milliers de malades – près de 240.000 en 2014 – et apporte une aide à des milliers d'autres victimes de ces maladies.

L'équipe Action Damien

Depuis 1964, Action Damien a rendu la santé, l'espoir et la dignité à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Mais elle n'aurait jamais pu accomplir seule ce travail gigantesque. En janvier 2016, Action Damien repartira en campagne. Les 29, 30 et 31 janvier, elle demandera à la population belge de vendre ou d'acheter ses marqueurs (6 euros la pochette de quatre) ou de faire un don. Pour empêcher la lèpre et la tuberculose de mettre les plus faibles hors-jeu.

Action Damien, Bd Léopold II, 263, 1081 Bruxelles. campagne@actiondamien.be, 02 422 59 13

www.actiondamien.be. IBAN : BE05 0000 0000 7575 ; BIC : BPOTBEB1

L'indifférence tue, Action Damien soigne.

STIFTUNG – STICHTING – FONDATION ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PETER PAUL JACOB HODIAMONT



Ausstellungsplanung 2016

Erster Sonntag im Januar	3. Januar geschlossen	
Erster Sonntag im Februar	5. Februar	14 – 17 Uhr
Erster Sonntag im März	5. März	14 – 17 Uhr

Frühjahrsausstellung

2.-3. April 2016 u. 9.-10. April

Cynthia Evers, Huy www.cynthiaevers-peintures.be

Philippe Kessler; Huy

Erster Sonntag im Mai	7. Mai	14 – 17 Uhr
-----------------------	--------	-------------

Frühsommerausstellung

4.-5. Juni u. 11.-12. Juni

Uschi Zantis, Übach-Palenberg www.zantis.info

Willi Arlt, Geilenkirchen www.willi-arlt.de

Erster Sonntag im Juli	2. Juli	14 – 17 Uhr
Erster Sonntag im August	6. August	14 – 17 Uhr

Sommerausstellung

30.-31. August u. 6.-7. September

Wolfgang Vincent, Erfstadt

<http://hirtenturm.de/kuenstler/wolfgang-vincent/>

Christiane Vincent-Poppen, Erfstadt

<http://www.vincent-poppen.kunsttor.de/vita>

Bildhauer: Wolfgang Teichtmann

Erster Sonntag im Oktober	1. Oktober	14 – 17 Uhr
Erster Sonntag im November	5. November	14 – 17 Uhr

Winterausstellung

26.-27. Nov. u. 3.-4. Dezember

Monika Rütten, Jülich

Tanja Rauschtenberger www.tara-kultur.de

NETTOYAGE D'AUTOMNE dans la bonne humeur



Le samedi 5 décembre, les feuilles jonchaient encore le sol du parc à sculptures de la Fondation Hodiamont à Mazarinen jusqu'à ce que 4 scouts de l'unité Saint Georges se retroussent les manches pour déblayer le feuillage éparpillé avec beaucoup d'entrain.

Karl-Heinz Oedekoven, président de la Fondation Hodiamont, était très heureux de pouvoir accueillir des jeunes «toujours prêts» à servir autrui. Il formule l'espoir de les revoir d'ici peu à Mazarinen pour y parachever leur «bonne action».

La Fondation Hodiamont est dépendante d'aides bénévoles. Toute personne ou association intéressée peut proposer son soutien à: info@fondation-hodiamont.org



de g. à dr.: Galago (Friedrich Martin), Aracari (Laurent Spronk), Margay (William Reul), Lorient (Timo Pauquet).

B 4837 BAELEN – MAZARINEN 9 (Belgique)
www.fondation-hodiamont.org



Après le succès rencontré lors de la première session l'automne dernier, Je Cours Pour Ma Forme revient ce printemps à Baelen !

Ne ratez pas le train cette fois !

Chaque semaine, donnez rendez-vous à votre santé !

Je Cours Pour Ma Forme est un programme d'initiation à la course à pied. Hommes, femmes, jeunes, adultes ou seniors : tout le monde est le bienvenu.

- Pas besoin d'être sportif,
- Pas besoin de savoir courir,
- La formation débute du niveau zéro (0-5 km) !

Les séances se déroulent au rythme de deux fois par semaine pendant trois mois. Présentez-vous simplement en tenue de sport avec des chaussures de course à pied.

La session se répartit sur 12 semaines d'entraînement et se clôture sur une dernière séance «test» la 13^{ème} semaine. Au terme de celles-ci, vous serez capable de courir 5 km (niveau 1) ou 10 km (niveau 2). Cette année, un niveau 3 (10 km + vite) sera organisé si la demande est réelle.

Pas de compétition en vue. Les objectifs du programme sont contenus dans ces deux mots : santé et convivialité.



Lieu de rendez-vous :

Parc communal de Baelen (près de l'église)

Quand : Les mercredis à 19h et dimanches à 10h (sous réserve)

Combien : 40 euros/personne (comprend une assurance, 2 séances/semaine)

Première séance la deuxième semaine du mois de mars !

Infos et inscriptions : arnaudscheen@gmail.com – Veuillez indiquer votre nom, prénom, date de naissance, n° de tél., niveau souhaité (0-5 km, 5-10 km, 10 + vite).

Courez nous rejoindre !



Le club de Volley Ball JBM VBC Baelen

Le club de Volley Ball JBM VBC Baelen vous propose son calendrier des rencontres à domicile pour le mois de janvier 2016.

Nous vous rappelons que l'entrée de la salle (Foyer Culturel et Sportif, rue de la Régence 1) est gratuite et que la cafétéria est accessible à tous.

La rencontre réserve a lieu 1h15 avant l'heure indiquée pour les équipes P1, P2 et P4. Pour les pupilles, les activités ont lieu 1h avant l'heure mentionnée.

VENDREDI 08.01.2016 : P1 Messieurs – Sporta EK à 21h15

SAMEDI 09.01.2016 : P4 Dames – Aubel 4 à 18h15

VENDREDI 15.01.2016 : P2 Dames – Stavelot 3 à 21h15

SAMEDI 16.01.2016 : P4 Dames – Malmedy à 18h15

VENDREDI 29.01.2016 : P1 Messieurs – Mortroux 3 à 21h15

Nous vous informons également qu'à partir du mois de janvier 2016, une seconde équipe de pupilles sera inscrite en championnat.

N'hésitez pas à consulter notre site internet, www.jbmvc.be, où vous retrouverez toutes les informations sur les matchs et sur notre club en général.

Venez nombreux nous applaudir et nous soutenir !

A.C.R.F. BAELEN

INVITATION

Chères Amies,

Si vous avez envie de passer une soirée agréable

Venez vous joindre à nous pour notre

AMICALE ANNUELLE

Qui aura lieu le vendredi 29 janvier 2016 à 18 H 30 au réfectoire de l'école.

Nous partagerons un repas simple dans l'amitié et la bonne humeur.

Nous poursuivrons la soirée avec des jeux et des chants.

Nous espérons vous voir nombreuses à cette soirée.

L'équipe de l'A.C.R.F de Baelen.

BALADE

Pour découvrir votre village et votre région, nous vous invitons à participer aux différentes balades organisées les dimanches suivants :

07.02 BATTICE • 06.03 AUBEL

Point de rencontre : devant la maison communale de Baelen à 13h30

Durée : environ 2 h ou 8 km

Difficulté : aucune

Equipe : chaussures de marche – bottes

Les destinations des balades peuvent changer en fonction d'éléments indépendants de notre volonté.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0477/56.38.64

Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89

Pirard Jos : 087/56.91.58

Théâtre à Membach

Le groupe de théâtre «*Scène entr'amis*» de Membach a le plaisir de vous inviter à son prochain spectacle

MAMAN, Y'A PAPA QUI BOUGE ENCORE !

Comédie en 3 actes de René BRUNEAU

Deux représentations en la **salle ST JEAN de MEMBACH**

SAMEDI 19 MARS 2016 À 20:00 HEURES

DIMANCHE 20 MARS 2016 À 16.00 HEURES

Mise en scène: Eliane DUMOULIN-BECKERS

L'enfer, est, dit-on, pavé de bonnes intentions. C'est ce que doit penser Félix lorsque, dans son univers feutré et masculin, déboulent Donatienne et sa fille Clémentine! Lui, est une ancienne gloire de la danse. Elles, sont les deux seules femmes de sa vie, qu'il a fait rechercher pour soulager sa conscience: Donatienne fut un petit rat de l'opéra qu'il séduisit, engrossa et abandonna. Au soir de son existence, il a décidé de leur léguer sa belle maison de Neuilly ...

Personnages

(par ordre d'arrivée sur scène)

DONATIENNE	Christine MATHIEU-PIRENNE
CLEMENTINE	Marie-Christine JORIS
FRED	David DEJALLE
FELIX	Pierre CRUTZEN
MADO	Chantal THUNUS
DENISE	Tatiana JANSEN
LEJEUNE	Antoine MATHIEU
LE POMPIER DE SERVICE	Michel MASSENAUX
LA VOIX OFF DU REGISSEUR	Auréli DE DIJCKER
Costumes et accessoires	Auréli DE DIJCKER
Aide-mémoire	Gisèle COOLS-LEMMENS



Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartons à boissons : jetez-les VIDES dans le sac PMC.

Ainsi, vous irez à fond dans le tri !

Nous sommes ravis de trouver autant de bouteilles, flacons, cannettes et cartons à boissons dans le PMC. Malheureusement, ils contiennent encore souvent des restes. Un détail ? Non, car ces restes perturbent le processus de recyclage, empêchant ainsi une multitude d'emballages d'avoir une "deuxième vie". **Jetez uniquement des emballages vides dans le PMC.**

Fostplus



LA «SOCIÉTÉ ROYALE DE TIR SAINT-PAUL BAELEN» fêtera en 2017 ses 300 ans.

Le comité et la commission créée dans ce but souhaiteraient rassembler un maximum d'archives en vue de leur exposition éventuelle. Ils font appel à tous ceux qui possèderaient quelques souvenirs (textes, documents, photos...).

Les documents pourraient être scannés ou prêtés. Les objets seront gardés en lieu sûr avant de vous être rendus après cette même exposition.

Le cas échéant, vous pouvez contacter un membre du comité.

Merci d'avance.



POUR LE FUTUR,
CONTINUONS
À BIEN TRIER.

Fostplus

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

